

SELARL HUIS43
J.-C. MONTELLANO
C. ABOULIN

Commissaires de Justice
Associés

28 Place du Breuil
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ 04 71 59 03 40

ZA de Chatimbarbe
BP 15

43201 YSSINGEAUX CEDEX

☎ 04 71 59 03 40

huis43@orange.fr



Paiement en ligne :

WWW.HUISSIER-HUIS43.FR

**PROCES-VERBAL
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

Première Expédition

Coût

Nature	Montant
Art R.444-16 C.Com	221.36
Art A.444-18 C.Com	75.15
SCT art R444-48	9.40
Total H.T.	305.91
T.V.A à 20 %	61.18
Total TTC	367.09

Les articles se réfèrent au Code de Commerce

Tarif calculé sur la somme de Sans obligation
pécuniaire €

SCT : Frais de Déplacement
DEP : Droit d'Engagement des Poursuites

Acte non soumis à la taxe

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION D'IMMEUBLE

LE LUNDI DOUZE AOÛT
DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Je, Jean-Claude MONTELLANO, Commissaire de Justice associé au sein de la SELARL HUIS43, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice sis 28 place du Breuil, 43000 Le PUY-EN-VELAY, soussigné

A LA DEMANDE DE :

La **SAS LES MANDATAIRES**, mission conduite par **Maître Hamida RADHOUANI**, ès qualités de successeur de **Maître Michel ASTIER**, mandataire judiciaire à la sauvegarde, au redressement et à la liquidation des entreprises, à la suite d'une ordonnance rendue par le Tribunal de commerce de MARSEILLE en date du 13 février 2023, domicilié 50 Rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE, agissant en qualité de mandataire à la liquidation judiciaire de [REDACTED]

Ayant pour avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, avocat associé de la **SELARL EKLAR AVOCATS**, inscrit au Barreau de Marseille, y demeurant 43-45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE

AGISSANT EN VERTU :

D'une requête et d'une ordonnance rendue par le Président du Tribunal judiciaire du PUY EN VELAY en date du 30/07/2024


L'Huissier de Justice soussigné certifie s'être transporté ce jour à l'adresse du bien immobilier sis Lieudit Frontès, 43270 MONLET à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartenant à [REDACTED] dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation.

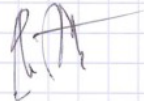



CONDITION DE LA DESCRIPTION

Suivant une requête déposée par devant le Président du Tribunal judiciaire du PUY EN VELAY, le requérant a obtenu une ordonnance désignant la SELARL HUIS43, Commissaires de justice associés sis 28 Place du Breuil, 43000 LE PUY EN VELAY, afin que soit dresser un procès-verbal descriptif du bien immobilier sis Lieudit Frontès, 43270 MONLET.

Il a donc été convenu que le procès-verbal descriptif serait dressé ce jour, accompagné pour cela d'un serrurier, d'un diagnostiqueur et du premier adjoint au Maire de la commune de MONLET (43270), lesquels ont donné visa :

Francis DELPORTE, diagnostiqueur 

Philippe RIETTER, 1er adjoint 

Antoine BOYER, serrurier 

SITUATION DES LIEUX

MONLET est une petite commune située dans le département de la Haute-Loire (43), en région Auvergne-Rhône-Alpes, située à environ 1 000 mètres d'altitude.

Ce petit village se trouve à une quarantaine de kilomètres au Nord-Ouest du PUY-EN-VELAY, la préfecture de la Haute-Loire, mais également à environ 45 kilomètres de BRIOUDE, ville historique de Haute-Loire et à une centaine de kilomètres de CLERMONT-FERRAND, métropole régionale.

La commune de MONLET est une petite commune d'environ 350 habitants.

L'offre de service public sur la commune est fonctionnelle. En effet, la commune de MONLET dispose d'une école primaire dans le village. Pour l'enseignement secondaire, des collèges et lycées sont présents dans les communes voisines. Concernant les services médicaux, un centre de soin est situé sur la commune voisine de CRAPONNES-SUR-ARZON.



Géolocalisation sur la carte : Haute-Loire



Le bien faisant l'objet du présent procès-verbal descriptif est situé dans un lieudit à environ 2 kilomètres du centre de MONLET, au lieudit Frontès.



DESCRIPTION DES LIEUX

1/ PRESENTATION DU BIEN IMMOBILIER

Le bien immobilier faisant l'objet du présent procès-verbal descriptif est une maison à usage d'habitation élevée sur deux étages avec, en rez-de-chaussée, une partie grange et à l'étage une partie habitation.

Je précise que l'ensemble du bien est à l'état de ruine.

Selon ce que nous avons pu voir sur place, le bien immobilier ne dispose pas de moyen de chauffage.

2/ LES EXTERIEURS

Les clichés photographiques ci-après montrent des vues générales du bien immobilier.

L'accès à la maison se fait par un portail en fer, en bon état.



Cliché photographique n°1



Cliché photographique n°2



Cliché photographique n°3



Cliché photographique n°4

3/ LES INTERIEURS

Le bien immobilier est composé de deux étages.

Le rez-de-chaussée, dont l'accès se fait par une porte en bois, donne sur une vieille grange, à l'état de ruine, en témoigne les clichés photographiques ci-après.



Cliché photographique n°5



Cliché photographique n°6



Cliché photographique n°7



Cliché photographique n°8



Cliché photographique n°9



Cliché photographique n°10



Cliché photographique n°11



Cliché photographique n°12

L'accès à l'étage se fait au moyen d'un escalier en bois situé dans le coin grange.

L'étage est composé de plusieurs pièces non terminées, à l'état de chantier, en témoigne les clichés photographiques suivants.

Je note l'absence d'électricité et de moyens de chauffage quelconque.



Cliché photographique n° 13



Cliché photographique n° 14



Cliché photographique n°15



Cliché photographique n°16



Cliché photographique n°17



Cliché photographique n°18

Ma mission terminée, je me suis retiré et fait refermer les lieux.

Je précise que le diagnostic immobilier DDT n°24/FDE/7106 dressé par Monsieur Franck DELPORTE de la

S.A.R.L F2D EXPERTISE est annexé au présent procès-verbal descriptif.

De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif en **soixante-neuf feuillets**, annexe comprise, pour servir et valoir ce que de droit, pour lequel j'ai vaqué le **lundi douze août deux mille vingt-quatre** de 10h00 à 11h30, pour mes constatations sur place et, ultérieurement pour la rédaction, la mise sous forme dactylographique, le collationnement des **dix-huit clichés photographiques** annexés et dont le coût est de **Trois cent soixante-sept euros et neuf centimes, TVA incluses.**

Coût	
Nature	Montant
Art R.444-16 C.Com	221.36
Art A.444-18 C.Com	75.15
SCT art R444-48	9.40
Total H.T.	305.91
T.V.A à 20 %	61.18
Total TTC	367.09

SOUS TOUTES RÉSERVES

DONT PROCÈS VERBAL

J-C MONTELLANO

